

Je, soussigné, Me Yvan Genest, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié à tous les membres du conseil de la MRC l'avis de convocation de la présente assemblée spéciale devant être tenue le mardi 10 novembre 2009 à 13h00, aux bureaux de la MRC situés au 1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle, le tout conformément aux dispositions du Code municipal.

---

Me Yvan Genest, avocat  
Directeur général et secrétaire-trésorier

À une séance spéciale du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 10 novembre 2009 à 13h00 aux bureaux de la MRC des Pays-d'en-Haut situés au 1014, rue Valiquette en la ville de Sainte-Adèle, sous la présidence du préfet, M. Charles Garnier, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :

Jean-Pierre Nepveu	Estérel
Luc Lamond	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Clément Cardin	Piedmont
Réjean Gravel	Saint-Adolphe-d'Howard
Réjean Charbonneau	Sainte-Adèle
Claude Ducharme	Sainte-Anne-des-Lacs
Linda Fortier	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Michel Lagacé	Saint-Sauveur
André Genest	Wentworth-Nord

Assistait également à l'assemblée, Me Yvan Genest directeur général et secrétaire-trésorier et Brigitte Voss, conseillère en environnement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

---

#### Mot de bienvenue

M. le préfet Charles Garnier souhaite la bienvenue aux maires nouvellement élus et tout particulièrement à Mme Linda Fortier, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. Enfin, il félicite les maires de Piedmont, Saint-Sauveur, Morin-Heights et Wentworth-Nord pour leur réélection.

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM 240-11-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel quel.

ADOPTÉE

#### 2. DOSSIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Après l'introduction faite par le préfet, M. Charles Garnier, ayant trait à ce dossier majeur, Me Yvan Genest, directeur général et secrétaire-trésorier dresse une synthèse de tous les documents adressés aux membres du conseil sur cette même question. Par la suite, M. Garnier invite ses collègues à faire connaître leur position sur le sujet.

Pour sa part, le conseiller Michel Lagacé, maire de Saint-Sauveur rappelle à ses collègues les tentatives infructueuses des municipalités par le passé d'acquisition des lieux d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie et de Lachute. Il adresse la question suivante à ses collègues : « *Peut-on encore une fois laisser passer sans doute la dernière occasion offerte aux municipalités d'adhérer à une Régie intermunicipale de déchets, de façon à s'assurer pour des dizaines d'années*

*à venir, l'accès à un Lieu d'Enfouissement Technique (LET) dans le cadre d'un partenariat inter-MRC visant la valorisation des matières résiduelles par le biais d'une technologie susceptible de satisfaire aux exigences gouvernementales visant à enfouir de moins en moins ? »*

Quant au conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord, ce dernier estimant que les coûts de collectes et de disposition seront comparables à un endroit où à un autre, se déclare ouvert à pareille proposition de partenariat inter-MRC de valorisation des matières résiduelles. Cependant, il se dit très préoccupé par les coûts de transport des matières résiduelles à la RIDR de Rivière-Rouge.

Toujours selon lui, il faudra trouver une façon de diminuer de façon substantielle les coûts de transport soit par le regroupement de municipalités ou encore par un site de transbordement.

Pour le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights, celui estime qu'au point de vue environnemental, sa municipalité souscrit à pareil projet et formule également la nécessité de trouver des solutions pour diminuer le coût de transport des matières résiduelles vers la RIDR, tel qu'évoqué par André Genest, maire de Wentworth-Nord.

Le conseiller Luc Lamond, maire de Lac-des-Seize-Iles, souscrit aux propos de ses collègues Genest et Watchorn tout en demandant, en cas d'adoption du règlement de déclaration de compétence par la MRC, s'il sera possible de conclure des ententes intermunicipales pour la collecte et le transport avec ses voisins (canton de Montcalm et Wentworth-Nord) ?

À pareille question, réponse lui est faite par Me Genest, directeur général et secrétaire-trésorier, que cela devrait même être plus facile, puisque ces mêmes municipalités iront également à la RIDR.

Pour leur part, les conseillers Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs et Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe d'Howard, soulignent que leur municipalités respectives font déjà affaire avec la RIDR et qu'ils entendent continuer à s'y rendre. Cependant, tous deux émettent aussi la nécessité de trouver un ou des moyens susceptibles de diminuer le coût du transport.

Le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont, dont la municipalité fait aussi affaire avec la RIDR se dit convaincu qu'un tel partenariat inter-MRC (MRC des Pays-d'en-Haut - MRC des Laurentides - 5 municipalités de la MRC Antoine-Labelle) offre sans doute la masse critique nécessaire de matières résiduelles pour que la région puisse se doter d'une technologie de valorisation des matières résiduelles adéquate pour diminuer l'enfouissement.

Également, il se déclare convaincu de la nécessité d'accentuer la valorisation des matières organiques (40% des déchets enfouis) par l'instauration de la cueillette des résidus verts (gazon, feuilles mortes, branches).

Quant au conseiller Réjean Charbonneau, maire de Sainte-Adèle, ce dernier fait état du résultat du récent appel d'offres de cinq (5) ans : le fait d'être obligé d'aller à la RIDR à Rivière-Rouge au lieu du LET de Lachenaie, pourrait représenter un coût supplémentaire annuel de plus de 200 000 \$.

Face à ces propos, rappel lui est souligné de l'ouverture faite par la RIDR de se prévaloir de la possibilité pour une période maximale de trois (3) ans, de continuer de faire affaire avec le LET de Lachenaie, tout en commençant à payer son membership à la RIDR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et ce, sans intérêt sur une période de cinq (5) ans.

Suite à ces discussions, la résolution suivante est adoptée :

APPROBATION DE LA NOUVELLE ENTENTE CONCERNANT LA RIDR  
ET AUTORISATION DE SIGNER POUR LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU QUE, depuis bientôt deux (2) ans, la MRC des Pays-d'en-Haut travaille conjointement avec la MRC des Laurentides et cinq (5) municipalités de la Rouge à trouver une solution technique de valorisation des matières résiduelles de façon à diminuer le plus possible leur enfouissement, comme l'exige la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 ;

ATTENDU QUE parallèlement à ces démarches, la MRC des Pays-d'en-Haut adoptait en juillet 2008, la résolution no CM 153-07-08 par laquelle elle signifiait à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) son intérêt à devenir membre de cette même régie et de façon plus immédiate, pour les municipalités de Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs, Saint-Sauveur et Saint-Adolphe-d'Howard, dont les contrats se terminaient le 31 décembre 2008 ;

ATTENDU l'acceptation par les membres du conseil d'administration de la RIDR de l'adhésion de ces même quatre (4) municipalités comme membres de la susdite Régie et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (voir résolution R-2549-08-09-17);

ATTENDU l'avènement d'une nouvelle entente intermunicipale ayant pour effet de déterminer le fonctionnement de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et que pareille entente doit être nécessairement approuvée par l'ensemble des membres de la nouvelle Régie ;

ATTENDU l'adoption par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut du règlement n° 215-2009 relatif à la déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'égard des municipalités locales de son territoire concernant la disposition, le traitement et la valorisation des matières résiduelles organiques et celles vouées à l'enfouissement ultime ;

CM 241-11-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :

A) Approuve la nouvelle entente intermunicipale intervenue en octobre 2009 ayant pour effet de déterminer le fonctionnement de la nouvelle Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)

B) Autorise la signature de la susdite entente pour l'ensemble de ses municipalités locales aux conditions suivantes :

- Confirmation de l'adhésion des municipalités locales de la MRC des Pays-d'en-Haut selon l'échéancier suivant :  
2009 : Saint-Sauveur, Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Saint-Adolphe-d'Howard  
2010 : Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Morin-Heights (juin)  
2011 : Lac-des-Seize-Îles, Estérel et Wentworth-Nord
- Confirmation de la possibilité pour les nouvelles municipalités adhérentes de la MRC des Pays-d'en-Haut d'aller disposer de leurs matières résiduelles ailleurs qu'à la RIDR et ce, pendant une période maximale de trois (3) ans à compter du calendrier d'adhésion tout en ayant l'obligation de défrayer leurs frais d'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les municipalités de Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, au 1<sup>er</sup> juin 2010 pour la municipalité de Morin-Heights et au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour les municipalités de Lac-des-Seize-Îles, Estérel et Wentworth-Nord;
- Fixation des frais d'adhésion à 26 \$ par porte payables en cinq (5) ans, sans intérêt, à compter de la prise d'effet des dates d'adhésion susmentionnées ;



**B) Proposition d'étalement (prix et travaux) :**

Normalement, chacune des municipalités budgète une somme annuelle, à l'avance, pour la mise à jour de ses dossiers d'évaluation. Également, les municipalités se doivent aussi d'ajouter à pareille somme annuelle, un montant important lorsque se présentent des travaux d'équilibrage et/ou de maintien d'inventaire, ce qui cause d'importantes variantes de coûts en cours de contrat.

Pareil étalement proposé, en plus d'apporter un meilleur échelonnement des sommes à payer pour la durée du contrat rendrait possible une meilleure planification dans l'exécution des travaux puisque la firme d'évaluation pourrait devancer certains travaux en maintenant davantage de personnel sur place.

**C) Décision quant à l'acceptation de la soumission d'Évimbec et de la proposition d'étalement :**

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ÉVIMBEC QUANT AUX SERVICES  
PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LA PÉRIODE DE 2010 À 2016

ATTENDU la recommandation du comité de sélection ayant trait à l'appel d'offres pour des services professionnels en évaluation foncière pour 2005 à 2009 ;

CM 242-11-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
  - a) Accepte la proposition de la firme Évimbec Ltée relativement à des services professionnels en matière d'évaluation foncière pour la période s'étalant de 2010 à 2016 pour un montant de 6 469 885 \$, excluant les taxes applicables ;
  - b) Autorise le préfet, M. Charles Garnier ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Yvan Genest à signer le contrat d'évaluation foncière pour la période de 2010 à 2016 et tout autre document y afférent.

ADOPTÉE

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'ÉTALEMENT, DE PAIEMENT SUR SEPT (7) ANS AYANT TRAIT AU  
CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE AVEC LA FIRME ÉVIMBEC

ATTENDU le contrat à intervenir entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la firme d'évaluation foncière Évimbec en ce qui a trait à la fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour la période de 2010 à 2016 ;

ATTENDU la proposition d'étalement de paiement sur quatre-vingt-quatre (84) mois pour les opérations de mise à jour, équilibrations obligatoires, maintien d'inventaire, modernisation réglementaire des dossiers, numérisation de la matrice graphique et regroupement de dossiers pour la municipalité de Wentworth-Nord ;

ATTENDU QUE pareille proposition d'échelonnement de paiements sur une telle période, en plus d'éviter d'importantes variantes de coûts en cours de contrat par des opérations telles les équilibrations et les maintiens d'inventaire, serait susceptible de permettre une meilleure planification des travaux par la forme Évimbec en devançant les travaux prévus (équilibrage, maintien) ;

CM 243-11-09

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
  - a) Accepte la proposition de la firme Évimbec Ltée relativement à l'étalement de paiements sur quatre-vingt-quatre (84) mois pour les opérations de mise à jour, équilibrations obligatoires, maintien d'inventaire, modernisation réglementaire des dossiers, numérisation de la matrice graphique et regroupement de dossiers pour la

municipalité de Wentworth-Nord, en ce qui a trait à son contrat d'évaluation foncière couvrant la période de 2010 à 2016 inclusivement.

ADOPTÉE

#### 4. DÉPÔT DES BUDGETS 2010 DE LA MRC (PROJETS)

Chacun des membres du conseil en ayant bien reçu une copie, l'on passe donc en revue les huit (8) parties de budget. Le directeur général et secrétaire-trésorier fournit donc les explications quant aux variantes que l'on peut y retrouver tout en répondant aux questions posées.

Également, M. le préfet Charles Garnier présente et commente un document intitulé « Dossier des infrastructures sportives et récréatives et réserve financière ». À ce sujet, il invite ses collègues à en prendre connaissance, compte tenu du fait qu'ils auront à en discuter à l'assemblée du 25 novembre prochain, au cours de laquelle sera adopté le budget 2010 de la MRC.

#### 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (16H15)

CM 244-11-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la présente assemblée soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Charles Garnier,  
Préfet

---

Me Yvan Genest,  
Directeur général